



LES ASSASSINS DU DIMANCHE, CRIME GRATUIT

Avec ses 12 dimanches au programme et ses compensations financières aléatoires soumises à un éventuel accord collectif ou plus certainement à une décision unilatérale de l'employeur, l'article 80 de la loi Macron n'était pas la panacée pour nous, les salariés du commerce.

Depuis ce 5 mai, suite à un gros travail de sape de Bompard et des «grandes enseignes», notre sort s'est encore dégradé. Un amendement du sénat, adopté à l'unanimité, classe les commerces de biens culturels dans la liste des dérogations au repos dominical.

«Les commerces de détail des biens culturels peuvent déroger à la règle du repos dominical en attribuant le repos par roulement»

Dans un abrutissant silence médiatique:

- **Nous allons bosser 52 dimanches pour pas un rond de plus. Adieu volontariat, les conditions des 5 dimanches du Maire, ou la compensation obligatoire.** Comme les magasins de bricolage, les cinémas ou les théâtres, nous rejoignons la triste cohorte des salariés lésés par l'article L3132-3 du Code du travail. **Le dimanche devient un jour comme les autres.**

Ce Mardi 12 Mai, le sénat va se prononcer sur la Loi Macron et certainement adopter ce néfaste amendement. Nous allons être les premières victimes de cette déréglementation ultra libérale, au détriment de nos vies personnelles et familiales.

L'ouverture des commerces culturels tous les dimanches permettrait de concurrencer Amazon qui ferait 25% de son CA sur cette journée. Aux dernières nouvelles, la Fnac a un site, elle aussi.. Entre cliquer depuis son canapé et se rendre dans un magasin, il y a tout un monde. Le dimanche est une journée de repos si spéciale...

Ces mesures favoriseraient la relance et l'emploi. Depuis 10 ans, on «dérégule», et pourtant le chômage ne cesse de s'accroître. L'embauche dans les Fnac ne va pas connaître une soudaine recrudescence en ouvrant un 7ème jour. Avec l'augmentation de l'amplitude horaire, nos conditions de travail vont encore se dégrader. Des dommages collatéraux sont à prévoir pour les petits commerces de proximité. Dans cette surenchère capitaliste, pas sûr que l'emploi soit gagnant..

Aucune mesure ne prévoit d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs d'un 1/7ème pour profiter pleinement de cette journée d'achat supplémentaire...

Il existe au moins 6 bonnes raisons de ne pas bosser le Dimanche: le Lundi, le Mardi, le Mercredi, le Jeudi, le Vendredi et le Samedi. Le repos dominical fait partie des fondamentaux de notre société.

POUR NOS DIMANCHES, RESTONS TOUJOURS MOBILISÉS!!! AGISSONS !